

Mise en ligne : 27 septembre 2016.  
Dernière modification : 31 mars 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

**BANQUE FRANCO-SERBE**  
Création de la Banque de l'union parisienne,  
de la Société générale,  
de la Banque impériale ottomane  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque\\_ottomane.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_ottomane.pdf)  
et de la Société financière d'Orient  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Financiere\\_d'Orient.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Financiere_d'Orient.pdf)

## ARSÈNE HENRY, PRÉSIDENT

Banque franco-serbe de Belgrade  
(*Gil Blas*, 29 mai 1910)

Le délégué du groupe de la Société financière d'Orient et M. Noël Bardac, de Paris, ont quitté Belgrade, il y a quelques jours, après de laborieuses conférences avec l'administration des finances.

L'entrée d'un groupe politique serbe dans la Banque franco-serbe de Belgrade semble désirable.

Le capital de la nouvelle société, au lieu de 20 millions, chiffre mis en avant au début, serait seulement de 12 millions de francs, dont 25 % entièrement versés.

---

(*Le Capitaliste*, 2 juin 1910)

Mentionnons, à propos de la Banque ottomane, que la Banque franco-serbe, qui se constitue sous son patronage, sera au capital de 15 millions de francs entièrement versés, car il n'y a pas d'apports.

La première affaire que cette banque aura à traiter est l'emprunt municipal de Belgrade d'un montant de 60 millions de francs, puis viendront les docks et magasins de Belgrade et, enfin, une affaire de chemins de fer.

---

Banque franco-serbe  
Constitution  
(*Le Temps*, 28 juin 1910)

Notre correspondant de Belgrade nous écrit que la Banque impériale ottomane, la Société financière d'Orient, la Banque de l'Union parisienne, la Société générale et MM. Bardac frères et Cie se sont entendus pour constituer un établissement de crédit sous la dénomination de Banque franco-serbe et avec un capital de 12 millions de francs.

---

Banque franco-serbe  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 septembre 1910)  
(*Le Temps*, 9 septembre 1910)  
(*Le Capitaliste*, 15 septembre 1910)

Contrairement à certaines informations tendancieuses répandues dans la presse autrichienne, la Banque franco-serbe, récemment fondée, est une institution tout à fait indépendante et visant seulement au développement des opérations commerciales de la Serbie, tant à l'intérieur qu'avec l'étranger. Son capital initial est de 12 millions de francs. Si elle a trouvé chez le commerce de Belgrade, et même dans les sphères officielles serbes, un accueil particulièrement sympathique et qui paraît mécontenter certains de ses concurrents, c'est précisément peut-être parce qu'elle offre au commerce serbe l'occasion longtemps désirée de traiter ses affaires sur le terrain de la libre concurrence.

---

Serbie  
Banque franco-serbe  
Constitution  
(*La Correspondance d'Orient*, 15 décembre 1910)

MM. Raoul Mallet, au nom de la Banque ottomane, Octave Homberg, au nom de l'Union parisienne, Arnold Naville, au nom de la Société financière d'Orient, ont formé la société dénommée Banque franco-serbe au capital de douze millions de francs, divisé en actions de 500 francs. Administrateurs : MM. d'Arnoux <sup>1</sup>, de Bouthillier <sup>2</sup>, Henrotte [Société financière d'Orient], [Arsène] Henry [Banque ottomane], Homberg, de Klapka [Banque ottomane], Mallet, Arnold Naville, [Stanislas] Simon [Société générale] et Wehrung <sup>3</sup>. Siège social, rue Le-Peletier, 14.

---

(*Le Temps*, 12 juin 1911)

On nous télégraphie de Belgique :  
Le délégué de la Banque française pour le commerce et l'industrie et de la Banque franco-serbe a signé aujourd'hui avec l'Ouprava Fondova, qui est le Crédit foncier de Serbie, le contrat d'un emprunt de trente millions.

D'autre part la municipalité de Belgrade a contracté auprès de l'Ouprava Fondova un emprunt de quinze millions 5 % au pair.

---

## INFORMATIONS FINANCIÈRES

---

<sup>1</sup> Comte d'Arnoux : directeur de la Dette publique ottomane jusqu'en 1906, administrateur du Jonction Salonique-Constantinople et de la Société d'Héraclée.

<sup>2</sup> Comte Joseph de Bouthillier-Chavigny : administrateur ou commissaire aux comptes de sociétés situées dans la mouvance de la Banque ottomane (Damas-Hamah, Port, quais et entrepôts de Beyrouth). Beau-frère de Paul Bourlon de Sarty ayant commencé sa carrière à ladite Banque ottomane. En outre, par parenté avec François de Wendel, commissaire aux comptes des Étains et wolfram du Tonkin.

Voir [www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Qui\\_etes-vous\\_1924-Levant.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Qui_etes-vous_1924-Levant.pdf)

<sup>3</sup> Charles Wehrung (1854-1932) : de la Banque de l'union parisienne. Ancien correspondant du *Temps* et ancien négociant au Tonkin. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Koenig\\_et\\_Bernhard-Hanoi.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Koenig_et_Bernhard-Hanoi.pdf)

(*Le Temps*, 20 juin 1911)

On nous télégraphie de Belgrade :

L'emprunt de trente millions du Crédit foncier de Serbie a été pris ferme moitié par la Banque française pour le commerce et l'industrie, moitié par la Banque franco-serbe, au cours de 84 %, intérêt 4 1/2 %, durée de l'amortissement cinquante ans.

Cette affaire est un nouveau succès de la finance française en Serbie.

Le groupe susdésigné eut à lutter contre de nombreux concurrents des autres nationalités.

---

DERNIÈRES NOUVELLES  
LE ROI DE SERBIE A PARIS  
(*Le Temps*, 18 novembre 1911)

Assistaient à ce déjeuner :

M. Arsène Henry, ambassadeur de France

---

BANQUE DE L'UNION PARISIENNE  
Assemblée générale des actionnaires du 4 mai 1912  
(*Le Capitaliste*, 16 mai 1912)

La Banque franco-serbe, que nous avons contribué à constituer en 1910, en collaboration avec la Banque impériale ottomane et son groupe, vient de clore son premier exercice de dix-huit mois.

Conjointement avec la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI], la Banque franco-serbe a négocié l'Emprunt 4 1/2 % or de 30 millions de francs du Crédit foncier du Royaume de Serbie (Ouprava-Fondova) dont le placement a été effectué avec succès au mois de novembre dernier.

Les comptes du premier exercice font ressortir un bénéfice de 477.000 fr., — soit près de 16 % du capital versé, — qui permet de répartir un dividende de 5 % *pro rata temporis*, tout en procédant à l'amortissement de tous les frais de constitution et en reportant à nouveau une somme relativement importante.

---

1912 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ FRANCO-SERBE D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES  
ET DE TRAVAUX PUBLICS

---

Fabrique de sucre à Philippopoli  
(*La Correspondance d'Orient*, 15 août 1912)

On annonce la formation d'une société anonyme par actions, dont la plupart des actionnaires sont des capitalistes russes et français. Son capital de fondation est de 6.000.000 de francs, divisé en 12.000 actions. Cette société a été fondée dans le but d'exploiter la concession d'une fabrique de sucre à Philippopoli, accordée à MM. Batziroff et Guineff. Même avant que la société fût constituée, la plus grande

partie du capital souscrit a été versée et toutes les actions ont été réparties entre les fondateurs de la fabrique et les commerçants et les industriels bulgares qui y prennent part avec une somme de 70.000 francs. Dans cette société prennent part de même beaucoup de maisons importantes à l'étranger, parmi lesquelles il y a lieu de mentionner : la Société financière d'Orient à Paris, ∞ la Banque franco-serbe,... les grands banquiers Naville (fils et père)[Pyrame et Arnold]...

On a déjà fait les démarches nécessaires pour enregistrer la société en Bulgarie et pour transférer les droits de concession à la société. Les travaux concernant la construction de la fabrique commenceraient immédiatement et les machines d'installation ont été déjà commandées.

---

#### APPELS DE FONDS

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 novembre 1912)

Banque franco-serbe. Versement du 2<sup>e</sup> quart, soit 125 fr. par titre, sur les actions, avant le 13 janvier, à la Banque de l'Union Parisienne, 7, rue Chauchat. — *Petites Affiches*, 26 novembre 1912.

---

(*Le Capitaliste*, 13 mars 1913)

On annonce que la Banque de l'Union parisienne aurait, avec le concours de la Banque ottomane et de la Banque franco-serbe, constitué un syndicat pour demander une concession de chemin de fer en Serbie ; il aurait été versé un cautionnement de 10 millions.

---

Banque de l'Union parisienne  
(*Le Capitaliste*, 8 mai 1913)

.....  
La Banque franco-serbe, de création plus récente que les deux précédentes [la Banque d'Athènes et la Banque balkanique], a obtenu pour son deuxième exercice des résultats fort satisfaisants, puisqu'elle est en mesure de distribuer un dividende de 6 %, après avoir largement pourvu aux réserves.

Comme pour la Banque balkanique, on peut augurer heureusement de son avenir par l'accroissement d'activité qu'elle trouvera certainement dans un pays agrandi et assuré, après la paix, d'une situation économique mieux définie et plus stable que dans le passé.

---

.....  
Choses vues en Serbie  
COMMENT ON SOUTIENT UNE GUERRE  
par H. de Montardy  
(*Le Temps*, 17 juin 1913)

D'un de nos correspondants :

.....  
La Serbie étant résolue depuis des mois à la guerre, tout était prêt. Soit à la Banque nationale serbe, soit dans toutes les filiales où se trouvaient les divers fonds appartenant aux établissements publics ou privés sous le contrôle de l'État, partout l'or avait été minutieusement conservé.

En quatre ans, soixante millions d'économies réalisées par l'administration des monopoles étaient venus grossir ce trésor de guerre qui s'élevait bientôt à 150 millions de francs. Un emprunt de la « Fundava Utrava » [Ouprava Fondava] de dix-huit millions de francs fait à Paris était cédé au gouvernement. En avril 1913, la Serbie obtenait quarante millions qui lui étaient avancés par une société française filiale de la Banque franco-serbe, chargée de divers travaux publics. Puis, venaient les crédits extraordinaires votés successivement par la Skoupchtina, soit cent quarante-quatre millions ; les crédits ordinaires du ministère de la guerre : trente millions. Enfin, la Turquie apportait elle-même son obole involontaire avec les 1.200.000 francs qu'elle s'était laissé prendre à Uskub et à Monastir. Avec un pareil total, on pouvait parer au premières éventualités.

.....  

---

*(Le Capitaliste, 13 novembre 1913)*  
*(Le Journal des finances, 22 novembre 1913)*

D'accord avec la Banque ottomane, la Société générale et la Banque franco-serbe, le Crédit mobilier\* vient de traiter avec le gouvernement serbe pour l'émission d'une nouvelle série d'obligations foncières de l'Ouprava Fondava.

ÉTRANGER  
Délégué français victime d'un vol  
*(Le Temps, 28 décembre 1913)*

Notre correspondant de Belgrade télégraphie :  
Profitant de l'absence de M. Bouniols, délégué français à la direction autonome des monopoles d'État, qui se trouve depuis quelques jours à Paris avec sa famille, des cambrioleurs ont pénétré dans son hôtel et lui ont soustrait, outre divers objets mobiliers de valeur, deux livrets d'épargne de la Banque franco-serbe, d'une valeur de 17.000 fr. L'un des malfaiteurs s'étant présenté à la banque, réussit à se faire verser une somme de 600 fr. Il revint hier à la banque et demanda un remboursement de 6.000 francs au nom de M. Bouniols. Pris de soupçons, M. Rollet, secrétaire délégué de la Banque franco-serbe, demanda un délai et envoya prendre des renseignements chez M. Bouniols.

Ayant appris que ce dernier était absent de Belgrade, M. Rollet avisa immédiatement la police, qui réussit à capturer les malfaiteurs.

.....  

---

Distinctions  
Ordre de Saint-Sava  
*(La Correspondance d'Orient, 1<sup>er</sup> avril 1914)*  
*(La Correspondance d'Orient, 16 juin 1914)*

S. M. le roi de Serbie a signé les nominations suivantes :

Grand-Croix  
MM. ... Alfred Baudoin, directeur de la Banque franco-serbe  
Commandeurs  
MM. ... Octave Homberg et Raoul Mallet, de la Banque franco-serbe

---

Banque de l'Union parisienne  
Exercice 1913  
(*Le Temps*, 8 juin 1914)

.....  
La Banque franco-serbe a pu répartir un dividende de 6 %, « prorata temporis », à ses actionnaires.  
.....

---

Octave Homberg,  
*Les coulisses de l'histoire  
souvenirs 1898-1928*  
Fayard, 1938

[107] Pendant non passage la Banque de l'Union Parisienne, je m'occupai aussi de la construction de chemins de fer en Serbie. La préoccupation du gouvernement français était en effet d'outiller ce pays, notre allié le plus sûr dans les Balkans Une Société de construction fut créée dans ce but par la Banque franco-serbe dont j'étais le vice-président. J'allai plusieurs fois à Belgrade pour conférer avec le gouvernement serbe. Je fis la connaissance du président du Conseil, M. Patchich, et du ministre des Finances, M. Patchou. C'étaient deux patriotes, plus cultivés que la plupart de leurs concitoyens. Les Serbes, en effet, étaient de merveilleux soldats, d'une endurance extraordinaire : j'en ai vu qui avaient combattu plus d'un an sans se déshabiller ! Mais le gouvernement était bien arriéré dans ses méthodes. Au surplus, comme tous les Slaves, comme les Russes, les Serbes n'avaient pas notre mentalité en matière d'argent ; ils estimaient tout naturel de recevoir des cadeaux en espèces, et n'assimilaient pas cela le moins du monde à la corruption. Nous y mettons plus d'hypocrisie mais, quand un fonctionnaire, au moment de prendre sa retraite, entre dans des conseils d'administration par la grâce de ceux qu'il contrôlait la veille, y a-t-il grande différence ?

Ces constructions de chemins de fer furent [108] interrompues, à peine commencées, par la Grande Guerre. A ce propos, au moins deux ans avant qu'elle éclatât, une prophétie singulièrement exacte m'avait été faite par un Serbe, homme politique important dont j'ai oublié le nom.

— C'est grâce à la Serbie, me dit-il, que la France recouvrera l'Alsace-Lorraine.

Et comme je m'étonnais :

— Oui, poursuivit-il, l'Autriche nous attaquera ; la Russie viendra à notre secours ; la France et l'Allemagne se trouveront ainsi entraînée dans la guerre et vous récupérez l'Alsace-Lorraine !

Il était difficile de mieux annoncer les événements futurs.

---

La guerre austro-serbe

LES PREMIÈRES HOSTILITÉS  
Bombardement de Belgrade  
(*Le Temps*, 31 juillet 1914)

On télégraphie d'Athènes au *Daily Telegraph* que la légation de Serbie à Athènes a reçu le télégramme suivant :

Nich, mercredi, 10 h. matin.

Durant la nuit, Belgrade a été bombardée. Plusieurs obus sont tombés dans divers quartiers de la ville, causant de grands dommages. Les obus sont tombés sur l'immeuble de la Banque franco-serbe et sur celui de la banque Andréïévitch. Le banquier Andréïévitch, lui-même, a été blessé et a protesté auprès de la légation d'Allemagne.

---

Salonique  
L'exode de l'armée et de la population serbes en décembre 1915 et janvier 1916  
(*Le Temps*, 3 juin 1916)

.....  
L'évacuation de la population civile précéda celle des troupes, mais ce qui fut mis le premier à l'abri de la capture, ce fut le trésor serbe. Suivant l'expression, on sauva la caisse. Le 10 décembre, le vapeur *La-Plata* quittait Salonique, emportant, pour les transporter à Marseille, plusieurs millions appartenant à la Banque franco-serbe ; quatre jours après, l'*Infatigable* en apportait à Brindisi d'autres qui devaient être répartis entre Durazzo et Saint-Jean-de-Medua, et la *Cognée*, de son côté, prenait aussi des millions à Salonique où le trésor serbe avait été réuni et formait un ensemble de valeurs de plusieurs centaines de millions de francs. C'est au croiseur cuirassé *Ernest-Renan* qu'échut l'honneur de porter cette somme en lieu sûr ; il partait le 28 décembre de Salonique pour Toulon.

---

*La Nation serbe en France*  
(*La Correspondance d'Orient*, 10 juillet 1916)

Il m'est impossible de ne pas mentionner en terminant les dons et donateurs qui nous ont permis de mettre en marche l'organisation de *La Nation serbe en France*, et de la disposer à rendre de plus grands services dans l'avenir. Je transcris cette liste avec une discrète brièveté ; mais si nos paroles sont sobres, notre gratitude ne l'est point :

M<sup>me</sup> Slavko Grouitch      100 00 fr.  
M<sup>me</sup> Hélène Porgès        100 00 fr.  
M. le ministre Vesnitch   100 00 fr.  
M. Boppe    100 00 fr.  
M. Bouniols        100 00 fr.  
M. G. Peindre <sup>4</sup>    100 00 fr.  
M. Zujovic    50 00 fr.  
M<sup>me</sup> la baronne La Caze   100 00 fr.

---

<sup>4</sup> Georges Peindre : administrateur délégué des Chalets de nécessité (1903) puis des Chalets de nécessité et des Étis Porcher réunis (1919), vice-président de la Société agricole de Thanh-Tuy-Ha...

Banque impériale ottomane	1.000 00 fr.
Banque franco-serbe	1.000 00 fr.
Société financière d'Orient	1.000 00 fr.
M. Pyrame Naville	500 00 fr.
Cercle Volney	541 25 fr.
Forges et usines de l'Arve	200 00 fr.
Chèque de M <sup>me</sup> S. Grouitch	604 00 fr.
M. Oudey	50 00 fr.
La Touraine à Paris	150 00 fr.
M. Joseph Brunhes	50 00 fr.
M. Emm. de Margerie	50 00 fr.
Total	5.895 25 fr.

---

Banque franco-serbe  
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 novembre 1916)

On a annoncé, il y a quelque temps, la création d'une banque franco-serbe à Londres. Ainsi présentée, la nouvelle est inexacte, il s'agit simplement de l'ouverture à Londres d'une agence de la Banque franco-serbe qui a été constituée, il y a déjà plusieurs années, sur notre place.

---

NÉCROLOGIE  
Comte d'Arnoux  
(*Le Figaro*, 15 janvier 1917)

Le comte d'Arnoux, chevalier de la Légion d'honneur, a succombé en son domicile de l'avenue Marceau, 1.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des affaires étrangères  
(*Le Temps*, 22 janvier 1919)

Chevaliers

M. de Suzzoni, vice-consul, chancelier à la légation de France en Serbie revenu de Nich à Belgrade pour procéder personnellement, au péril de sa vie, sous un bombardement qui a détruit la légation, au sauvetage des archives de la légation et de l'encaisse de la Banque franco-serbe.

---

Banque de l'Union parisienne  
Assemblée du 16 avril  
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 avril 1919)  
(*Le Temps*, 9 juin 1919)

.....

La Banque franco-serbe a souffert des conséquences de la guerre et de l'invasion de la Serbie. Son siège central à Paris et l'agence fondée à Londres ont seuls gardé une certaine activité et resserré ses liens avec le gouvernement serbe.

Elle est le premier établissement financier dont les succursales se sont installées dans la Serbie délivrée. Bien qu'au début, il faille prévoir une période assez laborieuse du fait de la confusion monétaire et du trouble que lui cause la perte d'une partie de ses archives, il ne faut pas perdre de vue les perspectives d'avenir qui s'ouvrent devant elle. En effet, l'agrandissement du territoire national, le développement de l'influence française et aussi l'affaiblissement du crédit des puissances centrales lui créent une situation favorable pour participer à l'activité qu'exigera la restauration économique et financière de la Serbie.

.....

---

ROBERT NAVILLE, DIRECTEUR  
(par Nicolas Geinoz,  
« Les dreyfusards genevois à travers la personnalité d'Eugène-Albéric Naville »,  
mémoire de master, Fribourg 2012)

Robert Naville [fils d'Eugène-Albéric <sup>5</sup>, cousin d'Arnold], directeur de la Banque franco-serbe, réussit à relancer les affaires de la banque dans la capitale serbe après la guerre, comme s'en réjouit le ministre de France à Belgrade en 1921 :

En janvier 1919, peu après la réinstallation du gouvernement royal à Belgrade, M. Robert Naville, chargé de la direction de cette succursale, arriva dans cette ville et, malgré les grandes difficultés que rencontraient alors les transactions financières, sans parler des obstacles d'ordre matériel dans la ville et le pays ravagés, sut, avec le concours d'un petit groupe de personnes dévouées, tout surmonter et donner à sa banque une activité qui ne tarda pas à laisser loin derrière elle tous les autres établissements de crédit. [...] Je dois ajouter que ces heureux résultats sont dus à l'admirable activité, au savoir-faire et au tact du directeur général de la Banque franco-serbe à Belgrade, M. Robert Naville, dont j'ai pu, depuis deux ans, suivre l'ascension continue et qui, personnellement, occupe maintenant dans la capitale une situation très importante. [...] M. Naville est suisse mais ses sentiments à l'égard de la France, qui sont d'ailleurs ceux de sa famille, sont tels que je l'ai toujours considéré comme faisant partie de la colonie française dont il est d'ailleurs un des meilleurs et plus solides piliers.

---

États balkaniques  
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1919)

Le dinar serbe n'est pas officiellement coté sur notre place — pas plus que la lei roumaine d'ailleurs ou la monnaie bulgare. — Il en résulte, au bénéfice de la Banque franco-serbe, enfant chérie du consortium des grands établissements français, un fructueux monopole de fait et des opérations de change rémunératrices à propos des importations dont la Serbie, après sept années de guerre presque ininterrompue, a le plus grand besoin. La Banque franco-serbe ouvre et ferme le robinet à son gré. Le dinar vaut-il 25, 30 ou 50 centimes ? On ne sait.

---

<sup>5</sup> Eugène-Albéric Naville : administrateur des Mines de Selenitza et de la Société d'Héraclée.  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Mines\\_de\\_Selenitza.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Mines_de_Selenitza.pdf)  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Charbonnages\\_d'Heraclée.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Charbonnages_d'Heraclée.pdf)

Le gouvernement de Belgrade fait ce qu'il peut pour relever le change, mais ce ne sont pas des petites sommes qu'il met à la disposition de son commerce extérieur au taux de 100 fr. pour 120 dinars qui peuvent changer grand-chose à la situation.

San doute, la vie matérielle est beaucoup moins chère en Serbie qu'en France, mais par où le pays exportera-t-il ses produits agricoles et parviendra-t-il à recevoir en échange ce qui lui manque puisque les Italiens demeurent irréductibles sur la question de Fiume ? La grande Serbie ou plutôt le nouveau royaume des Serbes, Croates et Slovènes dont la surface atteint les trois quarts de celle de la France a le plus grand besoin d'un accès à la mer approprié à ses besoins. Si l'Italie le lui refuse pour garder elle aussi la main sur le robinet de Fiume, la Serbie sera contrainte de le prendre de force ou de périr étouffée.

---

#### BANQUE FRANCO-SERBE

*(L'Information financière, économique et politique, 7 et 14 octobre 1919)*

La société se dispose à porter son capital de 12 à 20 millions. Elle n'a pas publié de bilan depuis celui au 31 décembre 1914, par suite de l'occupation de la Serbie.

---

#### BANQUE FRANCO-SERBE

*(L'Information financière, économique et politique, 29 juin 1921)*

Les actionnaires de cette société, dont le siège social est à Paris, 6, rue Le-Peletier, se sont réunis le 24 juin en assemblée ordinaire, sous la présidence de M. Arsène Henry, assisté des représentants de la Société Générale et de la Banque Française [BFCI].

L'année 1920, succédant à la période d'organisation préliminaire des nouveaux territoires qui forment, avec l'ancienne Serbie, le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, a été marquée par une amélioration sensible de la situation économique et financière par rapport à l'année précédente.

La Société a fait l'acquisition de terrains bien situés sur les bords de la Save et sur ceux du Danube, et elle a commencé à édifier un premier groupe de magasins généraux placés auprès du port actuel et de la gare principale. La construction de l'immeuble que le siège de la Banque Franco-Serbe doit occuper à Belgrade, sera achevée en 1922. De plus, la Société a acquis l'immeuble qu'occupe son agence à Skoplye, ainsi que les magasins dépendant de cette agence, dont l'intérêt se justifie par le transit avec Salonique qui a pris une grande extension.

Le fonctionnement des établissements de la Société dans le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes a été particulièrement satisfaisant au cours du dernier exercice.

À Paris, l'activité du siège de la Société s'est concentrée sur ses affaires avec diverses succursales. Le conseil a continué son concours à la Société franco-serbe d'entreprises industrielles et de travaux publics et à la Société des cimenteries et charbonnages franco-serbe. Enfin, la Banque a continué à suivre avec intérêt le développement de la Compagnie commerciale d'Orient, dont les opérations s'étendent avec des résultats heureux.

Les bénéfices nets de l'exercice se sont élevés à 1.499.314 fr., sur lesquels il y a lieu de prélever 74.965 fr. pour la réserve légale française. Il reste donc un solde de 1.424.348 fr. qui, s'ajoutant au bénéfice de 1.003.257 fr. en 1919, et qui avait été reporté à nouveau, forme un total de 2.427.605 fr.

Les bénéfices réalisés en 1920 pourraient permettre la distribution d'un dividende aux actions. Mais l'incertitude que l'on peut avoir sur les résultats que donnera la loi de

liquidation du moratorium et les réglementations sur le change font un devoir au conseil d'agir, cette année encore, avec la plus grande prudence.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes de 1920, a décidé de prélever sur le solde bénéficiaire de 1920 une somme de 1.560.000 fr. pour être versée au compte de réserve extraordinaire et de reporter à nouveau le solde de 927.605 fr.

M. André Homberg a été réélu administrateur.

---

#### BANQUE FRANCO-SERBE

*(L'Information financière, économique et politique, 17 juin 1923)*

Les comptes de l'exercice 1922 accusant un bénéfice net de 726.403 francs ont été approuvés par l'assemblée du 15 juin. Y compris le report antérieur, le solde disponible ressort à 2.083.584 francs.

Le rapport signale que la Société procède à de larges amortissements et provisions, poursuivant la liquidation des engagements qui ont pesé sur elle depuis plusieurs années, mais que ce travail d'assainissement touche enfin à son terme.

MM. Raoul Mallet et Charles R. Wehrung ont été réélus administrateurs.

---

#### L'EXPANSIONNISME INDUSTRIEL ET FINANCIER EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE

*(Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, octobre 1923)*

#### SERBIE

- Banque franco-serbe

Cette banque, constituée en 1910 sous les auspices de la Banque de l'union parisienne [BUP], la Société générale [SG] et la Société financière d'Orient, au capital de 12 millions (porté en 1910 à 20 millions) devait être l'organisme centralisateur de l'impérialisme français en Serbie.

Les administrateurs représentaient les divers groupes financiers qui avaient pris part à la constitution. C'étaient :

MM. Arsène Henry, administrateur de la Banque impériale ottomane, de la Banque de Syrie, des Mines de Balia-Karaïdin ;

Comte d'Arnoux, administrateur des Chemins de fer ottomans, du Chemin de fer transpersan, etc. ;

Comte [Joseph] de Bouthillier, administrateur du Chemin de fer de Damas-Hamah [DHP] ;

Georges Feray, de la Société financière d'Orient ;

Génébrias de Fredaigue<sup>6</sup>, de la Société générale ;

André Homberg, de la Banque de l'Indochine, de la Société générale, etc. ;

Octave Homberg, de la Banque de l'Indochine ;

G. de Klapka, de la Compagnie commerciale d'Orient, de la Banque impériale ottomane ;

Raoul Mallet, de la Banque du même nom, de la Banque impériale ottomane ;

Arnold Naville, du groupe de la Société financière d'Orient ;

---

<sup>6</sup> Georges Génébrias de Fredaigue (Nouic, Haute-Vienne, 1857-Paris, 1919) : il gravit les échelons à la Société générale, d'inspecteur (1882) à administrateur (1909). Son représentant au conseil de nombreuses sociétés dont le Chemin de fer Damas-Hamah et prolongements (président). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Damas-Hamah+prolong.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Damas-Hamah+prolong.pdf)

Ch. B. Wehrung, de la Banque d'Athènes, etc.

En résumé, la majorité de ces personnalités appartenaient au groupe de de la Régie ottomane [RGCF], qui avait créé en Europe orientale un monopole de fait à son avantage, dont le *deus ex machina* est le comte Vitali et qui est contrôlé par la Banque de l'union parisienne [BUP].

On retrouvera le comte Vitali dans les affaires turques.

C'est cette Banque franco-serbe qui a conclu en 1911, avec l'appui de la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI], l'emprunt de 30 millions de francs or 4 1/2 % du Crédit foncier de Serbie.

Elle participa à la création d'un certain nombre d'affaires dont la Société franco-serbe d'entreprises industrielles et de travaux publics (dont nous parlons plus loin), la Société des cimenteries et Charbonnages franco-serbes.

La guerre, qui a apporté des modifications si graves, particulièrement dans la constitution politique de la Serbie, devenue le royaume des Serbes, Croates et Slovènes, ne semble pas avoir troublé les ambitions des financiers qui contrôlent la Banque franco-serbe. Déjà, en 1919, elle a porté son capital de 12 à 20 millions ; elle a participé à la constitution de la Compagnie commerciale d'Orient (voir la notice plus loin) ; elle a construit, en 1920, un groupe de magasins généraux sur la Save et le Danube, etc.

---

Qui êtes-vous ? 1924 :

HENRY (Marc-Charles-Arsène)[plus tard : Charles ARSÈNE-HENRY], secrétaire d'ambassade. [Ambassadeur à Copenhague (1934-1936), puis à Tokyo (1936-1943).]

Tokio (Japon).

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né le 8 mai 1881. [† Tokyo, novembre 1943]

[Fils d'Arsène Henry (1848-1931), préfet, ministre en Roumanie, puis [administrateur de la Banque impériale ottomane \(successeur en 1911 du comte Pillet-Will ?\)](#), [la représentant](#) à la Banque franco-serbe (1910), à la Cie générale du Maroc (1912), au Tanger-Fez (1913), à la Balia Karaïdin, [au Port quai et entrepôts de Beyrouth](#), à la [Banque de Syrie et du Liban \(1919\)...](#)]

Licencié ès lettres.

Secrétaire à Lima, à Bucarest, à Tokio ; premier secrétaire (1920)

KLAPKA (Georges de), directeur de banque.

8, rue Gounod, T. : Wagram 51-24.

Chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Cognac, le 23 septembre 1865.

Marié à M<sup>lle</sup> Gabrielle Goulden. Une fille : Marie-Thérèse, mariée à M. Jacques Masselin.

Éduc. : collège Sainte-Barbe.

Sports : golf ; chasse.

[On le rencontre d'abord dans des sociétés hasardeuses (commissaire suppléant de la Société d'études et d'exportation du Soudan en 1899, administrateur de la Sté française d'explorations minières en Chine), puis il devient vers 1902 secrétaire du conseil, puis (1913) secrétaire général de la Banque ottomane, qu'il représente au Port de Salonique, à la Société d'exploitations minières en Serbie, à la Banque franco-serbe, à la [Compagnie marocaine](#) et à la Compagnie commerciale d'Orient.

En 1925-1926, il passe à la Société parisienne de banque et la représente aux Grands Moulins de Paris, à la Coopérative d'approvisionnement, de transport et de crédit (CATC) [et \(1934-1938\) à la Cie minière coloniale.](#) ]

MALLET (Raoul), banquier ; administrateur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., de la Banque ottomane [et de ses satellites, le Chemin de fer de jonction Salonique-Constantinople (1895), la Société du tombac, la Régie co-intéressée des tabacs de l'empire ottoman, la Banque franco-serbe (1910), [la Banque de Syrie et du Liban \(1918\)](#), [la Cie du port, des quais et des entrepôts de Beyrouth, le Damas-Hamah et prolongements \(président\)](#)], [[de la Cie générale du Maroc](#), des Docks et entrepôts du Havre], de la Compagnie d'assurances le Phénix\*.

104, Champs-Élysées, T. : Élysées 20-09 ; et 37, rue d'Anjou, T. : Central 27-84 et 27-82 (bureaux) ; et Monteclère, Bièvres (Seine-et-Oise), T. : 152. Versailles

Né à Paris, le 25 octobre 1863 [† 8 juillet 1937].

Fils de Charles et Lucie Mallet.

[Charles Mallet (1815-1902) fut administrateur (1852), puis président (1878-1891) du PLM, président de la compagnie d'assurances l'Union, président des comités parisiens de la Banque ottomane et des Chemins de fer autrichiens, administrateur de la Régie co-intéressée des tabacs ottomans, de la [Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth](#), etc. ]

[Frère cadet de George (1854-1935), administrateur du Beyrouth-Damas-Hauran, puis du Damas-Hamah et prolongements]

Marié à M<sup>lle</sup> Labrosse-Luuyt. Deux enfants : Germaine [1901-1988][ép. André Harth] et Christophe-Philippe [1902-1986][qu'on retrouvera à la Banque ottomane (3<sup>e</sup> génération), à la Banque franco-serbe, à [la Banque de Syrie et du Liban mais aussi à Radio-Orient](#), à [la Cie générale du Maroc](#), etc. ].

Éduc. : Lycée Fontanes, Paris.

Licencié en droit.

Sport : chasse.

Distr. : lecture ; voyages.

Clubs : Union ; Union artistique ; Bois de Boulogne ; Golf de Paris.

---

## BANQUE FRANCO-SERBE

(*L'Information financière, économique et politique*, 15 juin 1924)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 13 juin, sous la présidence de M. Arsène Henry, président du conseil d'administration. Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1923 faisant apparaître un bénéfice net, après prélèvement de la réserve légale imposée par la loi serbe, de 101.147 fr. Après déduction de 5.057 fr. affectés à la réserve légale, le solde de 96.090 fr. joint au report bénéficiaire des précédents exercices, forme un total de 2.179.674 fr. qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de MM. Octave Homberg et Georges Feray.

Le rapport du conseil expose que la Yougoslavie a traversé, au cours de l'exercice 1923, une grave crise monétaire ; les difficultés signalées l'année dernière se sont accentuées.

La Banque Nationale, en effet, a poursuivi, d'accord avec le gouvernement royal, une politique très nette d'assainissement financier, qui a conduit à un resserrement des facilités consenties au public.

Cette politique a eu pour conséquence d'apporter momentanément un certain trouble dans la production et de faire disparaître ceux des bénéfices qui ne provenaient que de la baisse continue de la monnaie.

Des industriels et des commerçants immobilisés par un développement trop hâtif de leurs affaires se sont trouvés gênés dans leurs opérations. De nombreuses faillites ont dû être enregistrées.

Les banques ont eu à subir d'importants retraits de fonds, des crédits élevés se sont trouvés immobilisés et, pour faire face à la situation, certains établissements fusionnèrent ; d'autres, plus engagés, durent entrer en liquidation, laissant de lourdes pertes.

Le dinar a cependant montré au cours de l'année une notable tendance à l'amélioration ; après avoir touché, au début de 1923, le cours de 115 dinars pour un dollar, cours le plus bas coté depuis la guerre, il s'est relevé rapidement durant les premiers mois et terminait l'année aux environs de 88. Cette meilleure tenue de la devise yougoslave est due à une saine politique financière et à un accroissement des exportations résultant d'une production agricole favorable.

Le resserrement des dépenses et l'équilibre du budget ont été poursuivis. Aucune nouvelle avance n'a été faite à l'Etat par la Banque Nationale. Toutes les dépenses budgétaires ont pu être couvertes par les recettes ordinaires, et l'Etat n'a contracté d'emprunts nouveaux ni dans le pays, ni à l'étranger.

Toute politique d'inflation a été écartée et l'augmentation de din. 750 millions de la circulation fiduciaire, qui est passée, au cours de l'année, de din. 5.040.000.000 à din. 8 milliards 720.000.000, est justifiée par les opérations de commerce réelles auxquelles elle a correspondu.

L'activité commerciale du pays s'est en effet largement développée, notamment vis-à-vis de l'étranger, grâce à une récolte abondante et de bonne qualité. L'exportation, qui s'est élevée à din. 6.400.000.000 pour les dix premiers mois de l'année, a été facilitée par la levée de certaines restrictions et la réduction des droits.

Enfin, certaines facilités d'application ont été apportées à la réglementation des changes.

Celle-ci reste cependant en vigueur et les Etablissements autorisés à acheter des devises demeurent tenus notamment à mettre le tiers de celles-ci à la disposition du ministère des Finances.

L'amélioration des moyens de communications se poursuit. Des crédits couverts par les recettes ordinaires du budget sont destinés à la création de nouvelles voies de chemins de fer.

L'activité de l'établissement social s'est développée normalement en Yougoslavie, tant en ce qui concerne les relations avec les places étrangères que par le concours prêté aux négociants du pays.

L'installation des services dans l'immeuble construit en participation avec la Nationale a largement facilité leur fonctionnement.

Les magasins généraux de Belgrade, ouverts en avril 1923, sont en exploitation régulière.

L'agence de Salonique a pu développer son intervention dans les relations importantes de cette place avec la Serbie et notamment avec Skopje.

Les relations des sièges de Paris et de Londres avec les banques yougo-slaves ont été étendues, et un courant d'affaires intéressant s'est ainsi développé.

La Banque a continué son concours à la Société franco-serbe d'entreprise industrielles et de travaux publics, à la Société des cimenteries et charbonnages franco-serbes et à la Compagnie commerciale d'Orient.

---

*Annuaire industriel, 1925 (partie adm.+ing) :*

BANQUE FRANCO-SERBE. Ss. 100, r. de la Victoire. Paris, 9<sup>e</sup>. T. Gut. 59-52, Louvre 22-66, Inter 1087. Ad. t. Francoserbave-Paris. Soc. an. cap. 20.000.000 Direction générale : Londres : 30, Coleman Street E.C. 2 ; Belgrade : 50, r. du Prince-Michel ; Zagreb (Agram) ; Skopje (Uskub) : Bitolj (Monastir) ; Salonique : 10, Lombardo Han. Ad. t. Francaserbink-Salonique ; Fiume : Via Giuseppe Mazzini. Ad. t. Francoserb, pour tous les autres sièges. Codes français : A.Z. Liebers. (584-1717/1).

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1925, p. 5)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 26 juin, sous la présidence de M. Arsène Henry, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1924, se soldant par un bénéfice net de 144.014 francs, qui, joint au report bénéficiaire des exercices précédents, forme un total disponible de 2.316.488 francs, après affectation de 7.200 francs à la réserve légale. Ce montant disponible a été reporté à nouveau en vue de la prochaine liquidation des comptes provenant de la période de guerre.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Edmond Laville, et réélu MM. Arsène Henry et Georges de Klapka, administrateurs sortants.

Le rapport du conseil souligne l'amélioration générale sensible de la situation en Yougoslavie au cours de l'exercice écoulé, amélioration qui a eu une heureuse influence sur le développement des affaires sociales. L'agence de Salonique a maintenu son activité.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1927)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 juin, sous la présidence de M. Arsène Henry a approuvé les comptes de l'exercice 1926, présentant un bénéfice net de 105.364 francs, auquel s'ajoute le report de l'exercice précédent, de 1.004.310 francs. Ce bénéfice a été reporté à nouveau.

---

LÉGION D'HONNEUR  
Ministère des affaires étrangères  
(*Le Journal des débats*, 14 janvier 1927)

Chevalier  
Malan, directeur général de la Banque franco-serbe.

---

Les incidents balkaniques  
(*Le Temps*, 2 octobre 1927)

On télégraphie de Belgrade :

Au cours d'une visite au ministère des affaires étrangères, le chargé d'affaires de Grèce, M. Valtis, a fait au chef du département politique, M. Yovanovitch, une communication officielle touchant l'arrestation par la police de Salonique de trois individus appartenant au comité bulgare. Un de ces individus a été appréhendé dans une voiture transportant à Salonique des machines infernales destinées, selon les aveux des bandits, à faire sauter le consulat ainsi qu'un bâtiment de la zone franche yougoslave, les banques franco-serbe et helléno-serbe.

.....

---

Serbie  
(*Le Temps*, 28 juin 1928)

La Société française de bienfaisance et d'entretien du cimetière militaire français, qui à été fondée à Belgrade à l'effet de venir en aide aux Français résidant en Serbie et d'entretenir le cimetière militaire français, signale à la générosité des Français de France que soulager les misères des vivants et entretenir les tombes des morts sont des tâches trop lourdes pour son faible budget.

« Nombreuses, dit-elle, sont les infortunes qu'on nous demande de secourir. Quant à nos morts de la guerre, les sommes allouées par l'État ont rarement été suffisantes pour que le cimetière soit ce qu'il devait être, surtout en pays étranger. »

Les versements peuvent être faits à la Banque franco-serbe, 100, rue de la Victoire, à Paris, ou à la Banque franco-serbe, 36, rue du Prince-Michel, à Belgrade.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue le 29 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1927, se soldant par un déficit de 4.007.284 francs, ramené à 2.812.877 francs par intervention du solde bénéficiaire du précédent exercice.

MM. Joseph de Bouthillier et René Chasseriau <sup>7</sup>, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des débats*, 5 juillet 1928)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1927, se soldant par un déficit de 4.007.284 francs, ramené à 2 millions 812.877 francs par l'intervention du solde bénéficiaire du précédent exercice.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juillet 1928)  
(*Le Journal des débats*, 20 juillet 1928)

On a annoncé dernièrement que la Banque franco-serbe allait fusionner avec la Compagnie générale bancaire yougoslave.

Selon une Information émanant de Belgrade, la Banque de l'union parisienne, qui contrôle la Banque franco-serbe, aurait, sur les instances du gouvernement, renoncé à ce projet de fusion et décidé de mettre un crédit à la disposition de la Banque franco-serbe.

---

---

<sup>7</sup> René Chasseriau (1876-1969) : inspecteur des finances, directeur de la Banque française pour le commerce et l'industrie (1913), puis de la Banque nationale de crédit (1922). Officier de la Légion d'honneur.

L'oligarchie financière et industrielle en France  
(*Les Documents politiques*, mai 1929)

MIRABAUD, Pierre <sup>8</sup>.

Administrateur : Banque de l'union parisienne.

Associé : Banque Mirabaud et Cie,

Administrateur : [Banque franco-serbe](#), Banque d'Athènes, Banque de Syrie et du Grand Liban, Société française de reports et de dépôts, Mines d'Ouasta et Mesloul (Algérie), Le Nickel (Nouvelle-Calédonie), Phosphates de Gafsa, Le Boléo, Société française d'études et d'entreprises, Thés de l'Indochine.

---

COUP D'ACCORDÉON  
PRISE DE POUVOIR PAR LA BANQUE OTTOMANE  
RAOUL MALLET, PRÉSIDENT

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des débats*, 22 janvier 1929)

Le conseil d'administration de la Banque franco-serbe a décidé d'appeler une assemblée générale extraordinaire à se prononcer sur un projet de réorganisation de la société qui comportera une réduction et une augmentation simultanée du capital au chiffre antérieur de 20 millions de francs. On annonce que la Banque ottomane prendra la plus grande part à cette réorganisation. La Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] et la Société financière d'Orient lui apporteront leur concours.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des débats*, 3 février 1929)

L'assemblée extraordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février a décidé la continuation des affaires sociales et la réduction du capital de 20 millions à 2 millions, soit 4.000 actions de 500 francs qui remplaceront, par échange de titres, à partir du 1<sup>er</sup> juin 1929, les 40.000 actions actuellement existantes.

Le capital sera ensuite reporté à 20 millions par émission au pair de 30.000 actions de 500 francs à libérer intégralement en souscrivant.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 février 1929)

---

<sup>8</sup> Pierre Mirabaud (1877-1944) : associé de la maison de banque Mirabaud et Cie. Son représentant dans diverses sociétés, en particulier comme administrateur de la Banque de l'union parisienne et président des Mines de Ouasta et Mesloul (Algérie). Voir encadré : [www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ouasta-Mesloul.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Ouasta-Mesloul.pdf)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 1<sup>er</sup> février, sous la présidence de M. Arsène Henry, a décidé, conformément à l'article 48 des statuts, que, nonobstant la perte subie par le capital social, il y avait lieu de continuer la société. Elle a, en conséquence, voté la réduction du capital social de 20 à 2 millions, rependant la valeur estimation actuelle de l'actif social d'après la situation provisoire, arrêtée au 30 novembre 1926. Il est divisé en 4.000 actions de 500 francs chacune entièrement libérée, lesquelles remplacent les 40.000 actions de 500 francs existant actuellement. L'échange des nouveaux titres d'actions contre les anciens aura lieu à partir du 1<sup>er</sup> juin 1929.

L'assemblée a ensuite décidé que le capital ainsi réduit sera augmenté de 18 millions de francs par l'émission au pair de 36.000 actions de numéraire du 500 francs, qui seront offertes en souscription dans les conditions fixées à l'article 7 des statuts et que, par suite, il sera porté à 20 millions de francs.

Diverses modifications ont été apportées aux statuts pour améliorer le fonctionnement des différents organismes chargés de l'administration et de la direction de la Société, afin d'assurer une liaison pins étroite entre eux. C'est ainsi qu'ont été modifiés les articles 27 et 28 relatifs à la constitution et au fonctionnement du comité consultatif siégeant à Belgrade, et l'article 18 pour réduire de 8 à 6 le nombre minimum des membres du conseil d'administration, le maximum restant fixé à 12.

Dans son allocution, le président a rappelé que, dès l'assemblée ordinaire de juin 1928, le conseil pressentait que l'avenir de la Société ne pourrait être que difficilement assuré sans un amortissement de ses créances compromises suivies d'un apport de capitaux frais. La crise économique avait été trop profonde et ses effets trop durables, ajoute le président, pour qu'il pût en être autrement, sauf des circonstances extraordinairement favorables qui ne se sont pas produites.

Le plan de réorganisation a pour origine un accord intervenu entre cinq établissements financiers qui se partagent à peu près également les trois quarts du capital social. La réaugmentation du capital au montant initial de 90 millions de francs, est d'ores et déjà assurée par la Banque Ottomane qui s'engage pour un chiffre maximum de 14 millions de francs, par la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui souscrira à concurrence de 3 millions de francs et par la Société Financière d'Orient à concurrence de 1 million de francs.

La situation provisoire au 30 décembre 1928 fait ressortir une perte sur le capital de 18 millions de francs.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des débats*, 6 février 1929)

On assure que l'augmentation de capital de 2 à 20 millions sera garantie à concurrence de 14 millions par la Banque ottomane, de 3 millions par la Banque de Paris [BPPB] et de 1 million par la Société financière d'Orient\*.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1929)

A.G. du 27 juin. Perte de 865.914 fr. en 1928.

---

BANQUE OTTOMANE

(*La Correspondance d'Orient*, juillet 1929)

L'assemblée générale annuelle de la Banque ottomane s'est tenue le 25 juin à Londres.

.....  
Il est apparu, au cours de l'exercice 1928, que la Banque franco-serbe, dans laquelle notre établissement était intéressé, devait être réorganisée en vue d'amortir des créances devenues irrécouvrables à la suite d'une crise économique profonde et généralisée, et aussi pour substituer une participation prépondérante à une pluralité d'intérêts équivalents. Avec l'aide de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] et de la Société financière d'Orient, notre siège de Paris a pris cette tâche en main et a ainsi réalisé une unité d'influence et de direction qui fait bien augurer de l'avenir.

.....  
\_\_\_\_\_  
BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des débats*, 26 mars 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 font apparaître un bénéfice net de 648.366 francs, contre une perte de 865.914 francs pour l'exercice 1928.

Le conseil proposera à l'assemblée du 14 avril de reporter ce solde à nouveau après dotation de la réserve légale.

\_\_\_\_\_  
BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des débats*, 16 avril 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 14 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1920 faisant ressortir un bénéfice net de 648.366 fr. contre une perte de 865.914 fr. L'assemblée a décidé de reporter à nouveau ce solde bénéficiaire.

\_\_\_\_\_  
Banque franco-serbe  
(*Le Temps*, 15 avril 1931)

L'assemblée générale, tenue le 13 avril sous la présidence de M. Raoul Mallet, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 qui se soldent par un bénéfice net de 1.300.702 fr. contre 648.366 fr. l'année précédente. Le rapport présenté aux actionnaires souligne le caractère satisfaisant de ces résultats, obtenus en dépit de la crise agricole subie par la Yougoslavie et de l'abaissement général des taux d'intérêt.

Suivant la proposition du conseil, le dividende a été fixé à 25 francs par action, soit 5 % du capital ; il sera payable à partir du 20 avril prochain, sous déduction des impôts. Une fois dotée la réserve légale, le report à nouveau s'élève à 851.616 francs.

Après avoir rendu hommage à la mémoire de M. Arsène Henry, président honoraire, décédé depuis sa dernière réunion, l'assemblée a réélu administrateur le comte Frédéric Pillet-Will, dont le mandat venait à expiration. MM. Eugène Doyen et Jean Vergeot ont été renommés commissaires aux comptes.

Emprunt international or 7 % 1931 de Yougoslavie  
(*Le Journal des débats*, 18 mai 1931)

Il y a huit jours, à cette même place, nous avons annoncé la conclusion de l'emprunt serbe.

Nous avons dit notre espoir d'un accord prochain sur le seul point qui demeure encore incertain, à savoir le règlement par le gouvernement de Belgrade de sa dette envers les porteurs de fonds ottomans, au titre d'État successeur de l'ancien empire turc. Des assurances formelles ont été données aux négociateurs français. Nous faisons confiance à nos anciens alliés.

Dès demain, l'épargne française est appelée à souscrire. Dès demain, ses demandes seront reçues à la ... Société financière d'Orient, à la Banque franco-serbe...

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*La Correspondance d'Orient*, avril 1932)

L'assemblée générale, tenue le 11 avril, sous la présidence de M. Raoul Mallet, assisté, comme scrutateurs, des représentants de la Banque ottomane et de la Banque de Paris et des Pays-Bas, a approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui se soldent par un bénéfice net de 1.210.878 francs, formant avec le report à nouveau un total disponible de 2.062.494 francs. Le rapport présenté aux actionnaires souligne le caractère satisfaisant des résultats obtenus, en dépit de la crise que subit la Yougoslavie.

Conformément aux propositions du conseil, l'assemblée a décidé de répartir, après dotation de la réserve légale, un dividende de 25 francs par action, égal au précédent, absorbant une somme de 1.000.000 de francs ; sur l'excédent, 500.000 francs ont été affectés à titre de première dotation d'un compte de réserve extraordinaire, et le reliquat, soit 501.950 francs, a été reporté à nouveau. Le dividende est payable à partir du 11 mai 1932, sous déduction des impôts.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Félix Bellet <sup>9</sup> et Arnold Naville, dont les mandats venaient à expiration. MM. Eugène Doyen et Jean Vergeot ont été renommés commissaires aux comptes.

---

YUGOSLAVIE  
Dans la presse  
(*Les Documents politiques*, décembre 1932)

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, l'hebdomadaire officieux *La Yougoslavie* a changé de titre et est devenu *L'Écho de Belgrade*.

Ce journal se fait particulièrement remarquer comme un des principaux organes du nationalisme yougoslave. Les titres de quelques-uns des articles de ce premier numéro en témoignent suffisamment par eux-mêmes. C'est ainsi qu'on y lit, sous la signature de M. Léon Savadjian — qui dirige à Paris la non moins officieuse *Revue des Balkans* — une étude sur les origines de la guerre, intitulée « Les provocations de l'Autriche contre la Serbie », et, par ailleurs, la reproduction d'un article du *Novi List*, sous le titre « Contre qui s'arme l'Italie ? » Encore, par ailleurs, on trouve un autre article intitulé

---

<sup>9</sup> Félix Bellet : directeur de la Banque ottomane. Père de Jean Bellet, inspecteur des agences de la Banque ottomane, marié à Renée Sonolet, fille d'Hector, ancien directeur de la Banque de Salonique.

« Les projets inquiétants de la Conférence du désarmement », dont il n'est pas besoin de dire la tendance moins que pacifique.

On notera que la Banque franco-serbe subventionne par une large publicité le nouveau journal de l'impérialisme yougoslave.

(*Politikal.*)

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des finances*, 17 mars 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 de la Banque franco-serbe font ressortir un bénéfice net de 1.144.162 francs et, après adjonction du report à nouveau de l'exercice précédent, un total disponible de 1.646.112 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 10 avril de répartir, après dotation de la réserve légale, un dividende de 25 francs par action, égal au précédent, qui absorbera une somme de 1 million, et de reporter à nouveau le solde de 588.904 francs.

---

DISTINCTIONS HONORIFIQUES  
Ordre de Saint-Sava  
(*Le Figaro*, 13 avril 1933)

BELGRADE, 12 avril. — Le roi a conféré... les insignes d'officier à M. Mistolier, secrétaire de la Banque franco-serbe.

---

ÉTUDES FINANCIÈRES  
Banque ottomane  
(*Le Temps*, 21 août 1933)

Quant à la Banque de Syrie et du Grand-Liban, elle a pu maintenir, comme la Banque franco-serbe d'ailleurs, son dividende et ce sont là assurément des résultats satisfaisants.

---

NOMINATIONS  
Banque ottomane  
(*Le Temps*, 23 août 1933)  
(*Le Journal des finances*, 25 août 1933)

Le comité de la Banque ottomane a décidé d'appeler aux fonctions... de directeur général adjoint M. P. Garelli, directeur central de la Banque franco-serbe, à Belgrade.

---

Fonds serbes  
(*Le Journal des finances*, 27 octobre 1933)

Les pourparlers engagés entre les délégués du gouvernement yougo-slave et le Comité des porteurs de fonds serbes constitué auprès de l'Association nationale, ont abouti à la signature, le 26 juillet 1933, d'une convention ayant pour objet d'accorder à la Yougoslavie des facilités temporaires pour le service de ses emprunts, mais tout en réservant l'avenir,

.....  
En application de ces accords, les porteurs désireux d'encaisser leurs coupons en dinars doivent les faire présenter avant le 26 janvier 1934, soit à la Banque franco-serbe, à Belgrade, pour les emprunts émis avant la guerre, soit au Crédit foncier du royaume de Yougoslavie (Ouprava Fondova) à Belgrade, pour les emprunts émis après la guerre, mais en tenant compte que les dinars encaissés ne pourront employés hors de Yougoslavie.

.....  
\_\_\_\_\_

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Temps*, 19 avril 1934)

L'assemblée générale, tenue le 16 avril, sous la présidence de M. Raoul Mallet, assisté, comme scrutateurs des représentants de la Banque ottomane et de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], a approuvé des comptes de l'exercice 1933, qui se soldent pas un bénéfice net de 1.231.022 francs, formant, avec le report à nouveau, un total disponible de 1.819.926 francs. Le rapport présenté aux actionnaires souligne le caractère satisfaisant de ces résultats, obtenus en dépit de la crise que subit la Yougoslavie.

Conformément aux propositions du conseil, l'assemblée a décidé de répartir, après dotation de la réserve légale; un dividende de 25 francs par action, égal au précédent, absorbant une somme de 1.000.000 de francs ; sur l'excédent, 250.000 fr. ont été affectés à la réserve extraordinaire. et le reliquat, soit 508.375 francs, a été reporté à nouveau. Le dividende est payable à partir du 24 avril 1934, sous déduction des impôts.

L'assemblée a réélu administrateur M. Jacques de Neuflyze, dont le mandat venait à expiration. MM. Eugène Doyen et Jean Vergeot ont été renommés commissaires.

\_\_\_\_\_

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Temps*, 17 avril 1935)

L'assemblée générale tenue le 15. avril, sous la présidence de M. Raoul Mallet, assisté, comme scrutateurs, des représentants de la Banque ottomane et de la Banque de Paris et des Pays-Bas, a approuvé les comptes de l'exercice 1934 qui se soldent par un bénéfice net de 679.970 francs formant avec le report de l'exercice précédent un total disponible de 1.188.346 francs. Conformément aux propositions du conseil, elle a décidé, après dotation de la réserve légale, d'affecter 250.000. francs à la réserve extraordinaire et de reporter à nouveau 904.348 francs.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. Raoul Mallet et Adrien Jacques <sup>10</sup> dont les mandats venaient à expiration. MM. Eugène Doyen et Jean Vergeot ont été renommés commissaires des comptes.

\_\_\_\_\_

<sup>10</sup> Adrien Jacques : directeur adjoint de la Société générale, puis (1921-1937) d'ela Banque de Paris et des Pays-Bas, la représentant à la BFCE et à la Banque cotonnière.

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des finances*, 19 avril 1935)

Service financier à Belgrade des Mines de Bor.

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des finances*, 26 avril 1935)

L'assemblée de la BANQUE FRANCO-SERBE, tenue le 15 avril, a approuvé les comptes de 1934 se soldant par un bénéfice net de 679.970 francs, et un solde disponible de 1.188.346 fr., affecté, après dotation de la réserve légale, à concurrence de 250.000 francs, à la réserve extraordinaire et de 904.348 francs au report à nouveau.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Temps*, 29 avril 1936)

L'assemblée générale, réunie le 27 avril sous la présidence de M. Raoul Mallet, assisté comme scrutateurs des représentants de la Banque ottomane et de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], a approuvé les comptes de l'exercice 1935, qui se soldent par un bénéfice net de 604.391 francs formant, avec le report à nouveau de l'exercice précédent, un total disponible de 1.508.739 francs.

Conformément aux propositions du conseil, elle a décidé, après dotation de la réserve légale, de constituer une provision spéciale d'un million de francs, et de reporter à nouveau 478.519 francs.

L'assemblée a réélu administrateur le docteur Ferdinand Gramberg <sup>11</sup>, dont le mandat venait à expiration. MM. E. Doyen et P. Guillemot ont été nommés commissaires des comptes.

---

NOTES ET ÉTUDES FINANCIÈRES  
BANQUE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 13 juillet 1936)

Étant donné les circonstances en Yougoslavie, on peut considérer que les affaires de la Banque franco-serbe, au cours de l'exercice, ont été relativement favorables. Le conseil d'administration a cependant, par mesure de prudence, demandé aux actionnaires de placer les bénéfices disponibles dans un compte de provisions pour toute éventualité.

---

NÉCROLOGIE  
Raoul Mallet

---

<sup>11</sup> Ferdinand Gramberg : avocat serbe. Administrateur des Mines de Bor (groupe Mirabaud).

(*Le Figaro*, 9 juillet 1937)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Raoul Mallet, banquier. Les obsèques auront lieu demain samedi 10 juillet, à quatorze heures, en l'église du Saint-Esprit (5, rue Roquépine) où l'on se réunira. Ni fleurs ni couronnes. De la part de Mme Raoul Mallet, sa veuve ; de M. et Mme Philippe Mallet, de M. et Mme André Harth, ses enfants. Le présent avis tient lieu de faire-part.

---

## FRÉDÉRIC PILLET-WILL, PRÉSIDENT

L'ÉCONOMIE DU PROCHE-ORIENT EN 1936

(Extrait du rapport de la Banque ottomane à l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 1937)

(*La Correspondance d'Orient*, août 1937)

La Banque franco-serbe, dans le capital de laquelle nous avons, vous ne l'ignorez pas, la majorité absolue, a présenté à ses actionnaires un bilan satisfaisant. En dépit de la concurrence des organismes de crédit public, notre filiale a développé à la fois ses ressources et son activité : on peut dire, en particulier, qu'il n'est presque plus aucune grande entreprise étrangère travaillant en Yougoslavie qui n'utilise ses services bancaires. Pour l'exercice 1936, elle vient de distribuer un dividende de 5 %, tout en affectant à ses réserves une nouvelle dotation.

---

BANQUE FRANCO-SERBE

(*Le Temps*, 10 avril 1937)

Les comptes de l'exercice 1936 font ressortir un bénéfice net de 1.392.270 francs formant, avec le report de l'exercice précédent, un total disponible de 1.870.789 fr.

Le conseil proposera à l'assemblée, convoquée pour le 3 mai, de distribuer, après dotation de la réserve légale, un dividende de 5 %, soit au total 1 million, d'affecter 500.000 francs à la réserve extraordinaire, et de reporter à nouveau le solde de 301.176 francs.

---

BANQUE FRANCO-SERBE

(*Le Temps*, 5 avril 1937)

Les comptes de l'exercice 1937 font ressortir un solde bénéficiaire de 2.570.315, francs formant, avec le report de l'exercice précédent, un total disponible de 2.871.491 fr. 85.

Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 25 avril, de distribuer après dotation de la réserve légale un dividende de 6 %, soit 1.200.000 francs, de porter 1 million à la réserve extraordinaire, et de reporter à nouveau 519.206 francs.

D'autre part, le bilan fera apparaître pour la première fois une « réserve spéciale » de 5.315.553 francs, constituée par le transfert de prévisions devenues sans objet.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Temps*, 28 avril 1938)

L'assemblée générale, réunie le 25 avril sous la présidence du comte Frédéric Pillet-Will, assisté comme scrutateurs des représentants de la Banque ottomane et de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], a approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui se soldent par un bénéfice de 2.570.315 francs, formant avec le report de l'exercice précédent, un total disponible de 2.871.491 fr. 85.

Conformément aux propositions du conseil, elle a décidé, après dotation de la réserve légale, de porter 1 million de francs à la réserve extraordinaire, de distribuer un dividende de 6 %, soit 1.200.000 francs, et de reporter à nouveau 519.206 francs.

L'assemblée a réélu administrateurs M. Félix Bellet et M. Arnold Naville, dont le mandat venait à expiration, et a ratifié la nomination de M. Henry Burnier [BPPB] et M. Charles de Cerjat [Bq ottomane], en remplacement de M. Adrien Jacques, démissionnaire <sup>12</sup>, et de M. Raoul Mallet, décédé.

MM. Barrioulet et Doyen ont été nommés commissaires aux comptes et M. Dausy, commissaire suppléant.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Temps*, 2 mars 1939)

Dans sa séance du 28 février, le conseil d'administration a appelé aux fonctions d'administrateur M. Henry Reuter, directeur général de la Banque des pays de l'Europe centrale [BPEC]\*.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Temps*, 13 avril 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 font ressortir un solde bénéficiaire de 687.692 francs, non compris les bénéfices réalisés en Yougoslavie et qui n'ont pu être transférés ; ce solde forme, avec le report de l'exercice précédent, un total disponible de 1.206.898 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 8 mai, de distribuer, après dotation de la réserve légale, un dividende de 5 %, soit 1 million de francs, et de reporter à nouveau 172.513 francs.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Temps*, 10 mai 1939)

L'assemblée générale, réunie le 8 mai sous la présidence du comte Frédéric Pillet-Will, assisté comme scrutateurs des représentants de Banque ottomane et de la Banque des

---

<sup>12</sup> La démission d'Adrien Javques fait suite à son départ de la BPPB à la rentrée 1937, date à laquelle il devient administrateur délégué de la BNCI.

pays de l'Europe centrale, a approuvé les comptes de l'exercice 1938, qui se soldent par un bénéfice de 687.692 francs, sans faire état des profits réalisés en Yougoslavie, non encore transférés au moment de l'arrêté des comptes ; ce solde bénéficiaire forme, avec le report de l'exercice précédent, un total disponible de 1.206.898 francs.

Conformément aux propositions du conseil, l'assemblée a décidé, après dotation de la réserve légale, de distribuer un dividende de 5 %, soit 1.000.000 de francs, et de reporter à nouveau 172.314 francs.

Elle a ratifié la nomination comme administrateur de M. Henry Reuter.

---

Les obsèques de M. Jean Tannery  
(*Le Temps*, 12 juillet 1939)

Les obsèques de M. Jean Tannery, gouverneur honoraire de la Banque de France, ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations, président de la Banque de l'Union parisienne, grand officier de la Légion d'honneur, ont été célébrées, ce matin, à dix heures, en l'église Saint-François-de-Sales, rue Ampère.

.....  
Félix Bellet, vice-président de la Banque franco-serbe

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
BANQUE OTTOMANE  
(*Le Temps*, 14 août 1939)

Il est peu de pays dont la balance des paiements extérieurs ait été aussi gravement affectée que celle de la Yougoslavie par les remaniements territoriaux d'Europe centrale.

L'extension du clearing germano-yougoslave à l'Autriche d'abord, aux pays sudètes ensuite, a eu, en effet, pour résultat de la priver de deux de ses principales sources de devises libres. Loin de pouvoir faire, dans ces conditions, un nouveau pas vers un régime de liberté des changes dont il avait été permis, un instant, d'espérer le retour progressif, la Banque nationale s'est efforcée de parer à la raréfaction de ses disponibilités par un renforcement des réglementations existant déjà ; elle se montre, en particulier, de plus en plus parcimonieuse dans l'octroi des permis de transfert et, lors de la clôture de son bilan, la Banque franco-serbe, dont les bénéfices en dinars furent, l'an dernier, plus favorables que n'auraient pu le faire craindre les circonstances, était encore dans l'attente des autorisations nécessaires pour les rapatrier en francs. Bien qu'il ait fallu par suite les tenir en suspens, cette filiale a pu payer cependant le premier dividende statutaire de 25 francs par action ; pour 1937, il avait été distribué 30 francs.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Temps*, 14 avril 1940)

Les comptes de l'exercice 1939 font ressortir un solde créditeur de 1.808.423 francs, non compris la partie des bénéfices réalisés en Yougoslavie qui n'a pas été transférée ; ce solde forme, avec le report de l'exercice précédent, un total disponible de 1.480.937 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 8 mai, de distribuer, après dotation de la réserve légale, un dividende de 6 %, soit 1.200.000 francs et de reporter à nouveau 179.066 francs.

---

Impressions de Belgrade  
(*Le Temps*, 24 avril 1942)

La Banque franco-serbe est toujours en activité.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des débats*, 3 juillet 1943)

Les comptes de l'exercice qui seront présentés à l'assemblée du 6 juillet font ressortir un solde bénéficiaire de 218.102 francs, représentant exclusivement les profits réalisés au siège social. Ce solde forme, avec le report de l'exercice précédent, un total disponible de 1.814.954 francs.

---

BANQUE FRANCO-SERBE  
(*Le Journal des débats*, 18 juillet 1944)

Les comptes de l'exercice 1943 font ressortir un solde bénéficiaire de 126.297 francs représentant exclusivement des profits réalisés au siège social. Ce solde forme, avec le report de l'exercice précédent, un total disponible de 1.932.346 fr.

Le conseil proposera à l'assemblée du 3 août de doter la réserve légale de 6.414 fr. et de reporter à nouveau le solde de 1.925.932 francs.

---

L'activité de la Banque ottomane  
Exercice 1945  
(*L'Économie*, 24 octobre 1946)

Quant à la Yougoslavie, il est noté que les modalités d'échange des billets de banque ont affecté la Banque franco-serbe\* à l'instar des autres établissements de crédit et que la sphère d'activité dont cette filiale dispose est si restreinte qu'elle ne peut couvrir ses dépenses. Aussi le conseil de la Banque franco-serbe étudie la situation dans le but de prendre les décisions qui s'imposeraient.

---

WW 1979 :

LONGUEMAR (Pierre LE TOUZÉ de), directeur de banque. Né le 9 mai 1929 à Strasbourg (Bas-Rhin). Fils d'Henri de Longuemar Le Touzé, colonel, et de Mme, née Odette Cesbron Lavau. Illustrations familiales : son grand-père, le général de Longuemar (1836-1918), commandant de corps d'Armée, et son arrière-grand-père, Alphonse de Longuemar (1803-1881), archéologue, historien de l'art, géologue. Mar. le 7 fév. 1955 à Mlle Armelle de la Bonninière de Beaumont (fille de Michel de Beaumont,

inspecteur général des Finances, 1905-1959, voir Who's who, 4<sup>e</sup> édition) (3 enf. : Thierry, Geoffroy, Diane). Études : École la Rochefoucauld à Paris, Lycée Carnot à Tunis, Collège Saint-Martin de France à Pontoise, École Sainte-Geneviève à Versailles. Dipl. : diplômé de l'École des hautes études commerciales. Carr. : attaché de direction (1954), puis fondé de pouvoirs (1963-66) à la Banque de Paris et des Pays-Bas, Investment Officer (1966-69) à l'International Finance Corp., Groupe de la Banque mondiale, Washington D.C., U.S.A., sous-directeur (1969-70) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, chargé des relations étrangères (1973), puis directeur adjoint (depuis 1977) administrateur de la Banque franco-yougoslave (1978). Adr. : prof., 3, rue d'Antin, 75002 Paris ; privée, 99, rue du Bac, 75007 Paris.

WW 1979 :

MALLET (Philippe), ... président-directeur général de la Banque franco-serbe (1948-1973)...

---

BNP Paribas retenu pour la privatisation de trois banques serbes  
(*Les Échos*, 30 septembre 2003)

La Serbie a annoncé hier son intention de s'attacher les conseils de BNP Paribas pour la privatisation de trois établissements bancaires. Kori Udovicki, le gouverneur de la banque centrale, a annoncé qu'un accord serait prochainement signé à cet effet, précisant que les trois banques visées étaient Novosadska Banka, Jubanka et Continental Banka.

---